Cinquante quatrième année. - N° 189 A Lundi 28 et mardi 29 septembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1319

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

378 939 763 RCS Saint Etienne.
EQUINOXE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 19, Rue De la Télématique, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALENCE du 24 septembre 2020, La société EQUINOXE, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 19 rue de la Télématique 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378 939 763 RCS SAINT ETIENNE, et la société C'PRO, société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros, dont le siège social est 53 AVENUE DES LANGORIES 26000 VALENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 381 228 386 RCS ROMANS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EQUINOXE par la société C'PRO. La société EQUINOXE ferait apport à la société C'PRO de la totalité de son actif, soit 1 749 497 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 241 372 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 508 125 euros. La société C'PRO détenant la totalité des 2 500 000 actions composant le capital social de la société EQUINOXE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de EQUINOXE détenues par C'PRO un mali de fusion de 623 277 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EQUINOXE depuis le 1er avril 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société C'PRO. La fusion sera réalisée le 31 octobre 2020 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société EQUINOXE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE pour la société EQUINOXE en date du 25 septembre 2020, - au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE pour la société C'PRO en date du 25 septembre 2020. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances

sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

